







# Ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital avec maintien du DPS de près de 8 M€



- Parité : 5 DPS donnent droit de souscrire à 7 actions nouvelles
- Prix de souscription : 0,60 € par action, soit une décote de 6,25% par rapport au cours de clôture de l'action EMOVA GROUP le 25 juillet 2025
- Engagements de souscription des actionnaires de référence de EMOVA GROUP, en numéraire et par compensation de créances, représentant 75% de la levée de fonds
- Souscription ouverte jusqu'au 28 août 2025 inclus
- Retrouvez le simulateur de l'opération sur le site actionnaires-emova-group.com

# Communiqué de presse, Paris, le 31 juillet 2025 - 08h00

EMOVA GROUP, cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR0013356755- ALEMV) (la « **Société** »), informe que la période de souscription à son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant de près de 8,0 M€, débute ce jour, 31 juillet 2025, et s'achèvera le 28 août 2025.

Cette augmentation de capital avec maintien du DPS, destinée en premier lieu aux actionnaires de EMOVA GROUP mais également ouverte à tous les investisseurs, vise à permettre à la Société de :

- **financer l'ouverture de nouveaux magasins dans des zones à fort potentiel en France** afin de consolider l'ancrage territorial et la présence physique des marques du Groupe ;
- **déployer un plan actif de recrutement de franchisés**, des partenariats stratégiques, une plateforme de candidature dédiée et un parcours d'intégration renforcé ;
- **développer les solutions omnicanales et les services digitaux à valeur ajoutée** pour fluidifier l'expérience client, soutenir les ventes et améliorer l'efficacité opérationnelle des magasins.

L'opération vise à émettre un maximum de 13 333 333 actions nouvelles au prix unitaire de 0,60 € par action, représentant une décote de plus de 6% par rapport au cours de clôture de l'action EMOVA

GROUP du 25 juillet 2025 (0,64 €) précédant la diffusion du communiqué de presse d'annonce de l'opération le 28 juillet 2025.

Les actionnaires de référence d'EMOVA GROUP se sont engagés ensemble à souscrire à hauteur d'un montant maximum de 3,5 M€ pour le fonds MATIGNON INNOVATION, et à hauteur d'un montant maximum de 2,5 M€ par compensation de créances pour EMOVA HOLDING, soit un montant total maximum de 6,0 M€ représentant 75% de l'augmentation de capital.

En application des dispositions de l'article L. 411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), l'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 millions d'euros.

#### RAPPEL DES MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL

## Modalités de souscription des actionnaires de EMOVA GROUP

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence (i) aux porteurs d'actions existantes enregistrées sur leurs comptes (compte-titres, PEA ou PEA PME-ETI) et (ii) aux cessionnaires des DPS. Les titulaires de DPS (code ISIN : FR0014011MF5) peuvent souscrire :

- à titre irréductible, à raison de 5 DPS pour 7 actions nouvelles,
- à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant via l'exercice de leurs DPS à titre irréductible. Seules les actions nouvelles éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les DPS auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible.

Les DPS ne peuvent être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles.

Pour exercer leurs DPS, les titulaires doivent en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité jusqu'au 28 août 2025 inclus et payer le prix de souscription de 0,60 € par action nouvelle.

### O Demandes de souscription à titre libre

En sus de la possibilité de souscrire à titre irréductible et réductible, toute personne physique ou morale, détenant ou non des DPS, peut souscrire à l'Opération à titre libre.

Les personnes désirant souscrire à titre libre doivent faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment durant la période de souscription jusqu'au 28 août 2025 inclus et payer le prix de souscription de 0,60 € par action nouvelle demandée.

## O Modalités de souscription des investisseurs non actionnaires de EMOVA GROUP

Tout investisseur qui ne serait pas actionnaire de la société EMOVA GROUP, peut souscrire à titre libre jusqu'au 28 août 2025 inclus.

Les personnes désirant souscrire à titre libre doivent faire parvenir leur demande auprès de Société Générale Securities Services, département Titres et Bourse, CS 30802, 44308 Nantes Cedex 03 ou auprès de leur intermédiaire financier habilité.

#### Calendrier indicatif de l'Opération

31 juillet 2025	Ouverture de la période de souscription aux Actions Nouvelles
26 août 2025	Clôture de la période de négociation des DPS

28 août 2025	Clôture de la période de souscription aux Actions Nouvelles
3 septembre 2025	Diffusion du communiqué de presse d'EMOVA GROUP relatif au résultat des souscriptions  Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultant et d'admission des Actions Nouvelles
4 septembre 2025	<ul><li>Règlement-livraison des Actions Nouvelles</li><li>Admission des Actions Nouvelles aux négociations</li></ul>

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques et des modalités à cette augmentation de capital, dans le **communiqué de presse du 28 juillet 2025** 

Toutes les informations et la documentation relative à l'augmentation de capital sur www.actionnaires-emova-group.com

#### **Contact investisseurs – Contact Presse**

#### **Relations presse**

Nicolas DUBOIS

Directeur Marketing & Opérations transverses

Tel.: 06 33 80 85 62

n.dubois@emova-group.com

#### **Relations investisseurs**

Saloua MASLAGA, Présidente du Directoire Emova Group

Tel.: 01 80 00 20 49 ri@emova-group.com

## A propos d'EMOVA GROUP.

Créé en 1965, Emova Group est le 1er réseau de vente de plantes et de fleurs au détail en France, grâce à ses quatre marques enseignes : Monceau Fleurs, Au Nom de la Rose, Happy et Cœur de Fleurs. Son modèle s'appuie à la fois, sur le développement de succursales détenues en propre, sur un réseau de franchisés entrepreneurs qu'Emova Group accompagne au quotidien dans l'approvisionnement en fleurs, plantes et accessoires et sur une présence digitale croissante. Au 30 septembre 2024, le groupe compte 293 magasins, dont 268 en France. Emova Group est coté sur Euronext Growth (FR0013356755 - ALEMV – Reuters: ALEMV.FP 3 – Bloomberg: ALEM.PA 969500W4XYRN9R81DL52). Pour plus d'informations : http://emova-group.com Contacts : Relations Investisseurs EMOVA Group Saloua MASLAGA, Présidente du Directoire



Pour plus d'informations : Emova-group.com

### Avertissement

La Société précise qu'à sa connaissance aucun investisseur potentiel ne détient d'information privilégiée.

Le présent communiqué de presse ne peut être communiqué, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District of Columbia), au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays en violation des lois en vigueur dans la juridiction concernée.

Le présent communiqué de presse n'est en aucune manière destiné à constituer (et il n'existera pas) une offre destinée à la vente ou à la souscription, ni une annonce d'une offre prochaine destinée à la vente ou à la souscription, ni une sollicitation d'une offre d'acquérir ou de souscrire, ni une annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'acquérir ou de souscrire des titres de la Société dans, ou aux résidents, habitants ou citoyens des États-Unis, Canada, Australie, Japon, Afrique du Sud ou toute juridiction où une telle offre ou sollicitation sans enregistrement, sans exemption

d'enregistrement ou sans qualification n'est pas permise selon la législation applicable de la juridiction concernée ou ne satisfait pas aux conditions requises selon la législation applicable de la juridiction concernée.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act »), ou de toute autre instance concernant la réglementation des titres, État ou juridiction des États-Unis. Les titres de la Société ne peuvent être directement ou indirectement offerts, vendus, revendus, transférés ou livrés aux États-Unis, sauf en vertu d'une dérogation valable aux exigences d'enregistrement imposées par le US Securities Act et conformément aux lois applicables de tout État ou juridiction des États-Unis. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Le présent communiqué de presse peut uniquement être distribué (A) en-dehors des États-Unis conformément à la Regulation S du US Securities Act (i) aux personnes au Royaume-Uni (a) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement qui rentrent dans la définition de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), ou (b) qui sont des high net worth entities au sens de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (c) auxquelles une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act de 2000) en lien avec l'émission ou la vente de tout titre de la Société ou de tout membre de son groupe peut être légalement communiquée ou amenée à être communiquée ; (ii) aux personnes dans tout autre État membre de l'Espace Économique européen qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus (Règlement (EU) 2017/1129, tel que modifié) ; (iii) certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels dans d'autres juridictions sélectionnées, conformément aux restrictions applicables ; et aux personnes aux États-Unis qui sont des « qualified institutional buyers », tels que définis dans et sur la base de la Rule 114A du US Securities Act ou d'une autre exemption d'enregistrement ou d'une transaction non soumise à l'enregistrement en vertu du US Securities Act.